

**Division des Ressources Humaines
et des Moyens 1^{er} degré - DRHM**

Service Carte scolaire et mouvement intra

Affaire suivie par :

mouvement intra départemental

Tél : 01 45 17 60 61/62/73

Mél : mouvement.dsden94@ac-creteil.fr

Créteil, le 3 octobre 2023

**APPEL A CANDIDATURES SUR POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES –
POSTES EN ASH
N°4**

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2021 (BOEN spécial n° 6 du 28 octobre 2021)
- Note de service DGRH B2-1 du 18 novembre 2021
- Note de service Mobilité intra-départementale 2023 du Val-de-Marne des enseignants du 1^{er} degré du 7 mars 2023

Pièces jointes :

- Annexe 1 fiche de vœux
- Postes vacants ASH

1/ DEROULEMENT DE LA PHASE D'AJUSTEMENT

A l'issue de la phase informatisée du mouvement, les enseignants peuvent consulter sur l'application « mouvement 1D » via i-prof leur affectation pour le 1^{er} septembre 2023.

Les enseignants non titulaires d'un poste définitif et n'ayant pas obtenu de poste à l'issue de cette phase sont affectés au barème sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé.

Les affectations de la phase d'ajustement se déroulent du 27 juin au 7 juillet 2023 et fin août.

L'affectation sera prononcée dans la mesure des possibilités et pourra ne pas correspondre aux vœux exprimés sur la fiche de vœux.

Les participants non affectés au 7 juillet pourront se voir rattachés temporairement dans une circonscription en qualité de « mis à disposition ». Les fiches de vœux des enseignants mis à la disposition d'une circonscription seront réexaminées, par barème, au cours de la 2^{ème} phase d'ajustement (fin août) pour une affectation sur les postes libérés pendant les vacances scolaires. Les personnels qui seront affectés à ce stade recevront un nouvel avis d'affectation.

Les enseignants n'ayant pas obtenu de poste au 31 août 2023 prendront leurs fonctions dans la circonscription où ils ont été rattachés en qualité de mis à disposition, sur des missions confiées par l'IEN, jusqu'à leur affectation sur un poste vacant dans le Val-de-Marne, prononcée par la directrice académique.

Tous les enseignants mis à disposition seront ainsi affectés au fur et à mesure que des postes se libèreront après la rentrée scolaire.

2/ APPEL A CANDIDATURES SUR POSTES ASH – n°4

La note, la fiche de vœux ainsi que la liste des postes vacants sont consultables sur le site de la DSDEN 94.

Calendrier

Mercredi 11 Octobre – 18h : Retour des fiches de vœux sur les postes ASH.

Pour connaître les spécificités de ces postes et les profils exigés, les candidats pourront se reporter à la note de service « postes spécifiques », à la note « postes à profil » et aux fiches de postes publiées sur le site de la DSDEN à l'adresse suivante :

- Postes spécifiques : <http://www.dsden94.ac-creteil.fr/spip.php?article3614>

Les fiches de postes pour l'hôpital Bicêtre sont jointes à cet appel à candidatures.

L'affectation sera prononcée à titre provisoire avec réservation, le cas échéant, du poste détenu à titre définitif.